



Les Organisations Syndicales ont adopté une position commune face aux propositions indigentes présentées lors des « négociations » salariales par la Direction de Natixis Intégrée :

0,5% d'augmentation pour les salaires inférieurs à 50 k€ (sans réévaluation des minima d'augmentation y compris en cas de promotion)

Or contrairement aux années précédentes, la situation a considérablement évolué.

- Inflation : +2,8% en 2021 et +3,2% prévue par la BCE en 2022 (soit une baisse de plus de 6% du pouvoir d'achat en 2 ans)
- Excellents résultats de Natixis dans un contexte sanitaire et économique compliqué, preuve de l'implication des salariés.
- Partage des résultats qui n'a pas été modifié depuis la sortie de la cote et reste toujours en faveur de l'actionnaire alors que la pression des marchés n'est plus un argument.
- Dernière année « autonome » de Natixis : Les Directions ne doivent pas « profiter » de cette année de transition où des transferts massifs vont être réalisés entre Natixis et BPCE pour ne pas répondre aux attentes salariales légitimes.
- Benchmark salarial en notre défaveur dans le secteur bancaire.

De plus, Natixis a profité de nombreuses économies réalisées sur le dos des salariés qui n'ont pas été compensées pendant les périodes de TAD comme les dépenses de repas, le chauffage et l'électricité des bâtiments....

In fine, les économies liées au nouveau schéma directeur immobilier (fermeture de Lumière, généralisation du FlexOffice à 60%, ...) ne trouvent aucune contrepartie pour les salariés.

Seuls quelques « salariés » favorisés du CDG se sont attribués une généreuse augmentation de 20%...

**Pour toutes ces raisons, l'Intersyndicale demande une répartition équitable de la richesse créée :**

- **Salaire minimum de 25k€ pour tous les salariés de Natixis Intégrée.**
- **Augmentation salariale de 2000 € pour tous .**
- **Prime PEPA (dite prime Macron) pour les salaires inférieurs à 57k€.**

**Enfin l'intersyndicale demande que dans le cadre de la renégociation de l'accord télétravail, la Direction s'engage dès à présent à réévaluer la compensation aux différents frais supportés par les salariés et principalement le poste « repas ».**

Les Délégués Syndicaux Nationaux de Natixis